

## Règlement Challenge ROYE AUTO SPORT

**Article 1 :** L'ASA ROYE AUTO SPORT organise en 2015 un challenge récompensant les pilotes, copilotes ayant marqué le plus de points du 15 novembre de l'année précédente au 14 novembre de l'année en cours.

**Article 2 :** Ce challenge est réservé uniquement aux licenciés FFSA ayant pris leur licence auprès de notre ASA et à jour de leur cotisation. Les participants aux différentes finales ne seront pas pris en compte.

**Article 3 :** L'autocollant officiel ASA RAS devra être apposé sur le véhicule de course pour la saison complète (des contrôles seront effectués et une perte de points sera prévue en cas d'absence d'autocollant à une épreuve).

**Article 4 :** Un classement sera établi dans les disciplines suivantes :

**Pilotes :** Rallye ; Course de côte ; Slalom ; Circuit ; Karting ; Circuit Terre ;

**Co-pilotes :** Rallye.

**Féminin Pilote :** toutes disciplines.

**Article 5 :** Barème d'attribution des points :

### A. RALLYE, COURSE DE CÔTE, SLALOM

#### SCRATCH

Premier :	10 points	Sixième :	5 points
Deuxième :	9 points	Septième :	4 points
Troisième :	8 points	Huitième :	3 points
Quatrième :	7 points	Neuvième :	2 points
Cinquième :	6 points	Dixième :	1 point

#### GROUPE

Premier :	20 points	Onzième :	10 points
Deuxième :	19 points	Douzième :	9 points
Troisième :	18 points	Treizième :	8 points
Quatrième :	17 points	Quatorzième :	7 points
Cinquième :	16 points	Quinzième :	6 points
Sixième :	15 points	Seizième :	5 points
Septième :	14 points	Dix-septième :	4 points
Huitième :	13 points	Dix-huitième :	3 points
Neuvième :	12 points	Dix-neuvième :	2 points
Dixième :	11 point	Vingtième :	1 point

#### CLASSE

Premier :	30 points	Seizième :	15 points
Deuxième :	29 points	Dix-septième :	14 points
Troisième :	28 points	Dix-huitième :	13 points
Quatrième :	27 points	Dix-neuvième :	12 points
Cinquième :	26 points	Vingtième :	11 points
Sixième :	25 points	Vingt et unième :	10 points
Septième :	24 points	Vingt deuxième :	9 points
Huitième :	23 points	Vingt-troisième :	8 points
Neuvième :	22 points	Vingt-quatrième :	7 points
Dixième :	21 point	Vingt-cinquième :	6 points
Onzième :	20 points	Vingt-sixième :	5 points
Douzième :	19 points	Vingt-septième :	4 points
Treizième :	18 points	Vingt-huitième :	3 points
Quatorzième :	17 points	Vingt-neuvième :	2 points
Quinzième :	16 points	Trentième :	1 point

## **B. CIRCUIT, KARTING, CROSSCAR, FOLCAR, AUTOCROSS**

Premier :	20 points	Onzième :	10 points
Deuxième :	19 points	Douzième :	9 points
Troisième :	18 points	Treizième :	8 points
Quatrième :	17 points	Quatorzième :	7 points
Cinquième :	16 points	Quinzième :	6 points
Sixième :	15 points	Seizième :	5 points
Septième :	14 points	Dix-septième :	4 points
Huitième :	13 points	Dix-huitième :	3 points
Neuvième :	12 points	Dix-neuvième :	2 points
Dixième :	11 point	Vingtième :	1 point

### **Article 6 : Coefficient multiplicateur pour les Rallyes et les Courses de Côtes :**

Un coefficient multiplicateur sera appliqué au nombre de points marqué par chaque concurrent :

#### **Rallye :**

Coupe de France : Régionaux = 2 ; Nationaux 2<sup>ème</sup> division = 3 ; Nationaux 1<sup>ère</sup> division = 4 ou 5  
Championnat de France et Europe = 5 ; - Internationaux = 5

#### **Courses de Côte :**

Régionales = 2 ; Nationales = 3 ; Nationaux 1<sup>ère</sup> division = 4 ou 5  
Championnat de France et Europe = 5 - Internationales = 5

### **Article 7 : Bonus épreuves ASA RAS**

Les concurrents qui participeront aux épreuves organisées par l'ASA ROYE AUTO SPORT se verront accréditer d'un bonus de 50 points.

### **Article 8 : Le Bonus Groupe et Classe**

Au nombre de points par groupe et par classe viendra s'ajouter un bonus de points calculé en tenant compte du nombre de concurrents ayant pris le départ de l'épreuve dans le groupe ou la classe. Ce bonus ne pourra pas dépasser 30 pts.

*Exemples:* si 10 partants dans le groupe ou la classe le licencié se classe 1<sup>er</sup> il marque 10 pts de bonus ; 3<sup>ème</sup> il marque 8 pts de bonus; 10<sup>ème</sup> il marque 1 Pt de bonus.

Il ne sera pas tenu compte du nombre de partants au-delà de 30 : si 42 partants dans le groupe ou la classe le licencié se classe 31<sup>ème</sup> il ne marque aucun point, s'il se classe 21<sup>ème</sup> il marque 10 points de bonus.

### **Article 9: Bonus abandon**

Un bonus supplémentaire sera attribué aux concurrents ayant pris le départ mais n'ayant pas terminé une épreuve, de : Régional : 5 points National : 10 points International : 15 points

**Article 10 :** En cas d'ex aequo, le départage se fera d'après le plus grand nombre de meilleures places dans la classe.

**Article 11 :** Seuls les 10 meilleurs résultats seront retenus par le classement final.

**Article 12 :** Une licence régionale pilote gratuite sera attribuée par tranche complète de 10 classés.

**Article 13 :** Une licence nationale sera offerte si le pilote a participé à 3 épreuves nationales dans la discipline.

**Article 14 :** Pour le cross-car - Fol-car : 1 licence gratuite concurrent-conducteur Terre sera attribuée avec le même système.

**Article 15 :** Les Licenciés ayant participé à une Finale se verront attribuer un prix.

**Article 16 :** Le meilleur résultat dans l'une des disciplines sera retenu. Toutefois la place qu'il occupe dans les autres classements sera maintenue et ne permettra pas aux autres concurrents situés après cette place de progresser dans les classements.

Les prix ne sont pas cumulables.

**Article 17 :** Tous les résultats devront impérativement être adressés avec les justificatifs avant le 15 décembre de l'année en cours à **CHARTON Aurélien 9 rue des Champs 702070 LA LANterne ET LES ARMONTs** - email : [aurélien.charton87@gmail.com](mailto:aurélien.charton87@gmail.com)

**Article 18 :** La remise des prix aura lieu à une date et un lieu définis par le comité Directeur, un apéritif dinatoire gratuit ou un repas payant pourra être servi par l'association.

**Article 19 :** La présence du licencié est obligatoire pour se voir remettre son ou ses prix. Il n'est pas autorisé à se faire représenter sauf cas de force majeure justifié et apprécié par le Comité Directeur. Les prix non remis pour cause d'absence non motivée restent la propriété de l'association.

Le Président



Francis CHARTON

Le Secrétaire



Valéry EINHORN

**ASA ROYE AUTO SPORT**  
12 Bis, Route sous le Mont de Vannes  
70270 SAINT BARTHELEMY  
Siret 525 379 996 00016  
E-mail : asaras70@gmail.com